***Nos propositions s’inscrivent dans une logique de réaffirmation de l’équilibre des droits et des devoirs. Elles s’articulent autour de 5 priorités :***

**[…]**

**2) Pour une méritocratie réelle : ouvrir de nouvelles opportunités aux plus méritants dont la situation est aujourd’hui figée du fait de leur origine sociale et géographique ;**

**3) Former tout au long de la vie et dynamiser les parcours professionnels : l’ascension sociale ne s’arrête avec le diplôme ;**

**4) Lutter contre les inégalités territoriales par une politique de la ville plus ciblée où le maire est la cheville ouvrière ;**

**[…]**

2. La justice sociale, c’est débloquer les situations figées et ouvrir de nouvelles opportunités à chaque Français, notamment les plus défavorisés

**proposition 11 : développer les « jardins d’éveil » pour élargir l’offre de garde pour les 2-3 ans, particulièrement pour les milieux défavorisés.**

Avant que l’école publique ne prenne le relais à partir de 3 ans, de nombreuses familles éprouvent des difficultés à trouver un mode de garde adapté à leur enfant et à leurs contraintes professionnelles.

Or c’est une période cruciale pour le développement de l’enfant ; c’est la période où « tout se joue ».

Face à la proposition du PS de développer la scolarisation à deux ans, qui n’est pas souhaitable pour tous les enfants, loin de là ! - nous proposons plutôt le développement des « jardins d’éveil ».

Cette solution présente le triple avantage: de libérer des places en crèche, de nécessiter un encadrement moins lourd (1 adulte pour 15 à 20 enfants) et d’être adaptée au développement de l’enfant.

L’éveil préscolaire des enfants est un atout pour préparer l’apprentissage de la lecture, notamment pour les enfants de milieux défavorisés. Ces structures ont notamment pour vocation de stimuler les capacités linguistiques de l’enfant ainsi que sa socialisation. Les communes et intercommunalités se voient confier la responsabilité du développement de ces structures, en lien avec les CAF.

**proposition 12 : impliquer davantage les parents dans le monde éducatif**

Pour responsabiliser les parents, les aider dans leur mission et créer dès le début un lien entre le monde éducatif et la famille, nous proposons d’impliquer davantage les parents dans le monde éducatif.

Cela passe par une institutionnalisation de la présence des parents dans l’école, à travers un référent parent par classe, un espace dédié aux parents dans l’établissement, des ateliers mensuels organisés avec d’autres acteurs comme ceux de la prévention contre la drogue, la violence, des associations locales de soutien scolaire…

Ces initiatives existent déjà au niveau local, dans certains établissements scolaires, notamment dans le privé sous-contrat. Elles sont aussi développées dans les pays anglo-saxons. Un guide des bonnes pratiques édité par le ministère de l’Education nationale permettrait de les développer dans tous les établissements scolaires.

Cette dynamique pourrait aussi passer par la présence des parents, à certains moments, DANS la classe, notamment au jardin d’éveil. Les parents pourraient ainsi découvrir des moyens d’aider leurs enfants

à grandir et à découvrir les fondamentaux.

**proposition 13 : développer l’autonomie des établissements scolaires**

Nous voulons développer l’autonomie des établissements scolaires avec la possibilité pour les directeurs

d’établissements de recruter eux-mêmes leurs équipes pédagogiques parmi les enseignants titulaires.

Des budgets supérieurs seraient alors attribués aux établissements classés « éducation prioritaire ».

**PROPOSITION 14 : expérimentation d’établissements scolaires par classes (6-5ème, 4-3ème…)**

**plutôt que par quartiers.**

Nous proposons d’expérimenter des établissements scolaires par classe plutôt que par quartier, dans les zones urbaines. Il s’agit d’en finir vraiment avec la carte scolaire et d’instaurer une vraie mixité sociale à l’école. Par exemple, dans une agglomération avec deux collèges, plutôt que d’avoir un établissement

pour les élèves du centre-ville avec tous les niveaux (6ème à 3ème) et un collège pour les élèves du quartier populaire avec tous les niveaux (6ème à 3ème), on pourrait mettre en place des établissements par classes ; un établissement regroupant tous les élèves de 6ème-5ème de l’agglomération, un autre tous les élèves de 4ème -3ème. Ce système de regroupement des élèves par tranche d’âge permet d’ailleurs une plus grande sécurité pour les élèves les plus jeunes et facilite le travail de surveillance

**proposition 15 : lancement du programme national « Les ailes de la République » qui mobilise les Français dans le plus grand plan de soutien scolaire jamais déployé en France.**

Entre 2007 et 2012, le développement de l’accompagnement personnalisé et gratuit des élèves (2h par semaine) au sein des écoles et collèges a permis d’aider 1,3 millions d’élèves. Nous voulons amplifier cette démarche qui porte du fruit, en développant dans les écoles primaires classées en « éducation prioritaire » un vaste plan de soutien scolaire, sur le modèle du mouvement associatif américain « Teach for America », qui mobilise des milliers volontaires pour lutter contre les inégalités scolaires dans plusieurs états du pays.

Concrètement, il s’agit de développer une étude surveillée, avec du soutien scolaire gratuit **dans tous les établissements « éducation prioritaire** », grâce à un plan de mobilisation des acteurs associatifs, des enseignants retraités ou en formation, des étudiants, des bénévoles. Ce programme national aurait évidemment un volet « on-line » permettant de recruter des bénévoles hors des zones d’éducation

prioritaire.

Un plan de communication massif permettrait d’attirer de nouveaux bénévoles.

Dans l’hypothèse d’un service civique obligatoire, le volet « Education nationale » serait prioritaire, avec la mise à disposition d’auxiliaires de professeurs d’écoles dans les classes de CP et CE1 **des écoles primaires en ZEP**, avec le développement massif du soutien scolaire gratuit et des cours d’alphabétisation pour les parents.

**PROPOSITION 16 : ouverture d’au moins deux «classes préparatoires aux études supérieures» par académie**

Les « classes préparatoires aux études supérieures » sélectionnent après le bac les meilleurs élèves boursiers pour une année de transition vers les classes préparatoires aux grandes écoles. Elles permettent à des élèves qui auraient un bon potentiel mais des lacunes à combler d’accéder à des filières très sélectives, sans baisser les exigences à l’entrée.

A ce jour, 10 classes préparatoires aux études supérieures sont ouvertes. Le lycée Henri IV à Paris est un des moteurs de cette dynamique. Les premiers résultats sont très encourageants :

*Sources : Lycée Henri IV*

Sans tomber dans la « généralisation » qui dénaturerait le dispositif, nous proposons de le déployer dans les académies, afin de s’appuyer sur une cinquantaine de pôles d’excellence au niveau local en vue d’attirer et former les meilleurs talents de toutes origines et de toutes conditions.

**PROPOSITION 17 : Prêt Etudiant à taux zéro**

Un prêt garanti par l’Etat est aujourd’hui accessible pour les jeunes étudiants (- de 28 ans), pour un montant maximum de 15 000 euros, sans condition de ressources et sans caution. Cinq banques partenaires le distribuent à des taux relativement intéressants.

Pour accompagner les jeunes issus de milieux défavorisés, pour leur donner les moyens de prendre en main leur réussite étudiante et professionnelle, nous proposons la mise en place d’un prêt étudiant à taux zéro, avec un montant de 20 000 euros, sous condition de ressources.

**proposition 18 : mettre l’aide à l’orientation au coeur des missions de la communauté éducative**

L’orientation est rarement considérée comme une priorité dans la vie quotidienne d’un établissement scolaire. Pour la direction ou le professeur principal, il s’agit déjà d’assurer le bon déroulement des cours. Pourtant, nous devons mieux accompagner les élèves dans la réflexion sur leur orientation.

Nous proposons de responsabiliser un membre de la direction, en charge des relations extérieures de

l’établissement, dont la mission serait de :

 organiser un annuaire des entreprises du bassin d’emploi qui pourraient venir présenter leurs métiers

lors de journées d’information (1 à 2 fois par an)

 organiser comme dans les facs américaines un Mur des Anciens (avec photos, noms et métiers des

anciens élèves de l’établissement ayant «réussi») et un book des Anciens, avec éventuellement la

publication de statistiques sur les parcours des élèves à la sortie du collège ou du lycée

 et enfin de faire revenir d’anciens élèves ou élèves de fac, notamment dans des cursus long, afin de

présenter leurs parcours et d’encourager/de tirer vers le haut un maximum d’élèves

Les lycées particulièrement impliqués pourraient recevoir un Label « Avenir Réussite » qui caractériserait

l’effort entrepris pour accompagner les lycéens dans leurs choix pour l’avenir.

**proposition 19 : impliquer les étudiants dans l’aide à l’orientation des lycéens**

Davantage qu’une brochure d’information ou qu’un entretien avec un conseiller d’orientation, le

témoignage d’un étudiant d’une filière sélective peut inspirer des jeunes qui se posent des questions

sur leur avenir.

Nous proposons donc la mise en place d’un programme national d’intervention de tous les étudiants

de grandes écoles et des étudiants en Master 2 auprès des élèves de seconde pour leur présenter les filières d’excellence (ce qu’on y fait, comment on les intègre, les débouchés...).

Les grandes écoles et universités « mettraient à disposition » des collèges leurs étudiants une demi-journée afin qu’ils puissent témoigner dans les classes.

L’intermédiation entre les grandes écoles-universités et les établissements scolaires serait faite par l’Office national d’information sur les enseignements et les professions (ONISEP), qui aurait la responsabilité de cette journée d’orientation.

**PROPOSITION 20 : développer des classes « métiers-études », comme il existe des classes « sports-études »**

Pourquoi ne pas ouvrir des classes «métiers-études» sur les modèles des classes «sport-études» pour permettre aux jeunes qui le souhaitent d’axer une partie de leur enseignement sur le monde professionnel, la découverte des métiers et les savoir-faire techniques?

Les classes métiers-études, comme les classes sport-études, seraient des classes d’ouverture. Tout devra rester possible après : s’orienter vers une filière générale, un lycée technique professionnel ou un CFA (Centre de formation d’apprentis)! La clé de la réussite, c’est le choix et pas l’orientation par défaut.

**PROPOSITION 21 : créer un compte individuel formation dont le capital de départ serait inversement proportionnel au niveau de la formation initiale**

L’objectif est d’aider les moins formés. Ce compte serait la propriété de l’actif. Il lui permettrait d’investir, à travers une démarche individuelle, volontaire ou en liaison avec son entreprise, dans des actions de développement de ses compétences, afin d’assurer son « employabilité ».

**PROPOSITION 22 : orienter les choix de formations en fonction des besoins de l’économie**

Les salariés ou les demandeurs d’emploi pourraient être incités à choisir des formations en fonction

des besoins de l’économie. Une formation recherchée dans le bassin d’emploi coûtera moins cher en

crédit formation qu’une formation moins recherchée.

3. La justice sociale, c’est lutter contre les inégalités territoriales par une politique de la ville plus ciblée où le maire est la cheville ouvrière

.

**PROPOSITION 25 : lancer un deuxième Programme national de rénovation urbaine (PNRU)**

Le programme de l’Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) est un succès pour les villes qui ont su se saisir pleinement de ces financements pour conduire des politiques ambitieuses et créatives au service du développement urbain. Ce deuxième PNRU devra promouvoir une approche globale prenant en compte tous les aspects de la politique de la ville: éducation, sécurité, urbanisme.

**PROPOSITION 26 : supprimer les différents zonages qui se superposent (ZUS, ZRU, ZFU) au profit d’un contrat unique et global pour définir la géographie prioritaire de la politique de la ville.**

Il s’agit de recentrer la politique de la ville pour mieux cibler les besoins et sortir de la rigidité qui crée des effets de frontières. Ces contrats, d’une durée de 6 ans, permettront de responsabiliser les acteurs et notamment les maires en les adaptant à la durée de leur mandat municipal.

**PROPOSITION 27 : réviser les critères d’éligibilité à la politique de la ville et les définir à l’échelle de la ville ou de l’agglomération et non plus du quartier.**

Nous proposons que l’Etat actualise la liste des territoires éligibles à la politique de la ville pour concentrer son intervention sur les communes les plus défavorisées et disposant des moyens les plus faibles. A ce titre, la définition de l’éligibilité ne se ferait plus au niveau du quartier mais au niveau de la ville. Plusieurs critères seraient combinés pour répondre au mieux à la réalité des territoires : taux de chômage, part des jeunes sans qualifications professionnelles, part de logement social, bénéficiaires de minima social, potentiel financier.

**PROPOSITION 28 : pas d’engagement financier de l’Etat sans engagement de la municipalité en matière de sécurité.**

Nous proposons de conditionner les contrats de politique de la ville à l’engagement de moyens sécuritaires renouvelés par la municipalité concernée : vidéoprotection, police municipale…

Investir des centaines de millions d’euros dans la rénovation urbaine ne sert à rien si les moyens ne sont pas assurés pour garantir la sécurité des habitants, qui est un gage de leur bien-être.

Il s’agit donc de définir dans le cadre du contrat rénové un équilibre entre le droit des communes à bénéficier d’un soutien particulier de l’Etat et son devoir de l’accompagner dans la lutte contre l’insécurité. Une telle contrepartie met fin au débat stérile entretenue par la gauche sur la « police de proximité ». Cette dernière relève de l’action locale et non du ministère de l’Intérieur. La police de proximité, c’est la police municipale.

**PROPOSITION 29 : faire des quartiers difficiles des terres d’entrepreneuriat**

Confier aux Chambres de Commerce et d’Industrie et aux Chambres des Métiers et de l’Artisanat la responsabilité de susciter et d’accompagner la création d’entreprise dans ces quartiers. Les réseaux consulaires connaissent les territoires et la structure du tissu économique et sont les mieux placés pour développer une approche pragmatique et individualisée. Chaque chambre doit intégrer dans son plan d’action un volet « ambition réussite ».